



Groupement de Coopération Sanitaire
Institut de Formation Public Varois des
Professions de Santé



FILIERE AIDE-SOIGNANTE

Septembre 2024

SOMMAIRE

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT	2
A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	2
B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION.....	2
C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION.....	3
II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF	3
A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES	3
B. EXERCICE DE LA PROFESSION.....	3
III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION.....	4
A. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION et SITES DE FORMATION.	4
B. LE METIER D'AIDE-SOIGNANT.....	6
C. LA FORMATION.....	6
D. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	7
E. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION	10
F. LES INSTANCES.....	11
G. LA REPRESENTATION DES ELEVES	12
H. LES RESSOURCES MATERIELLES	12
IV. LE DISPOSITIF DE FORMATION	15
A. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	15
B. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	16
C. LES PARCOURS THEORIQUES ET CLINIQUES « ALLEGES ».....	22
D. LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUES	28
E. LES ALTERNANCES (Cf. Tableaux alternances en annexe)	28
F. L'EVALUATION	32
G. L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (cf. Alternances en annexe)	32
V. LA CERTIFICATION	33
A. LES ACTEURS.....	33
B. LES MODALITES.....	33
VI. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF	34
A. LE SUIVI DU DISPOSITIF	34
B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ELEVES	34
C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES.....	35
D. L'EVALUATION DES INTERVENANTS	35
E. L'EMPLOYABILITE	35

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à :

- À l'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- Faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- Tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

Cette mission comporte deux axes : les formations préparatoires et les formations diplômantes.

Les formations préparatoires aux sélections de nos filières de formation sont de véritables dispositifs de lutte contre les inégalités d'accès à la formation. Elles doivent permettre à un public jeune et adulte sans qualification et sans emploi ou aux employés dans le cadre de la promotion professionnelle d'améliorer leur chance d'accès à une formation diplômante de qualité. Elles sont construites à partir des caractéristiques de ces publics et des exigences liées aux épreuves de sélection.

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et, en particulier, auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES

La sélection est réglementée par l'**arrêté du 07 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12/04/2021** relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant.

L'organisation des études est, quant à elle, légiférée par l'**arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

B. EXERCICE DE LA PROFESSION

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'aide-soignant sous la responsabilité d'un infirmier dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

A. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION et SITES DE FORMATION.

L'IFAS de l'IFPVPS se compose de 4 sites de formation afin d'assurer un maillage territorial varois et ainsi permettre de répondre aux besoins en professionnels de santé du territoire.

Site de La Garde les Asphodèles

Résidence. Les Asphodèles
150 Allée Auguste Picard
83130 LA GARDE
Téléphone : 04 94 00 23 80

Site de Draguignan

102 avenue Alphonse GILLET
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04 12 05 72 29

Site de St Raphaël

200 avenue Victor Sergent
CS 50142
83707 ST RAPHAEL CEDEX
Téléphone : 04 98 11 38 63

Site de Brignoles

Rue François Louis Dufort
83170 BRIGNOLES
Téléphone : 06 72 79 34 43



L'IFAS de L'IFPVPS accueille **315** élèves aides-soignants répartis ainsi :

- 150 élèves sur le site de La Garde
- 51 élèves sur le site de Brignoles
- 60 élèves sur le site de Draguignan
- 54 élèves sur le site de Saint-Raphaël

Les conditions d'accès à la formation sont plurielles :

- ⇒ Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la sélection,
- ⇒ Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation,
- ⇒ Être reçu à l'épreuve de sélection organisée par l'Institut de Formation d'Aides-soignants,
- ⇒ Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession d'aide-soignant, le jour de la rentrée scolaire,
- ⇒ Être à jour de ses obligations vaccinales réglementaires (DT POLIO, HEPATITE B) avant **la date d'entrée au premier stage.**

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience.
- L'apprentissage, la professionnalisation.

Les équivalences de compétences et allègements de formation :

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 07 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service sont dispensés d'épreuves de sélection s'ils :

- Justifient d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
- Ou justifient à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ET d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

En cas de validation partielle après passage devant le jury VAE, le candidat peut opter pour le suivi et l'évaluation, en institut de formation, des modules de formation correspondant aux compétences non validées. Dans ce cas, il est dispensé de la sélection et doit prendre contact avec l'institut de formation aide-soignant.

B. LE METIER D'AIDE-SOIGNANT

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;**
- 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;**
- 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.**

C. LA FORMATION

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance ainsi qu'une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Les élèves inscrits en cursus complet de formation à la rentrée de septembre ont droit à trois semaines de congés.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

D. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction

Madame Josy CHAMBON, Directeur des soins coordonnateur général des instituts de formation, dirigera ce pôle d'activité, elle sera garante de la conformité réglementaire des activités de l'IFAS tant au niveau du fonctionnement que de la mise en œuvre des programmes de formation.

Elle sera assistée de **Madame Christelle GOBBI**, Directeur adjoint, pour le volet Pédagogique.

Elle est, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, responsable de :

- De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique ;
- De la coordination des activités de formation du ou des instituts/écoles de formation ;
- Du contrôle des études dans le respect des droits des étudiants et élèves ;
- Du développement de la recherche en soins et en pédagogie ;
- Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires ;
- De la constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique.

Elle participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans l'institut de formation d'aide-soignant, de la délivrance des diplômes et titres sanctionnant la formation dispensée dans l'institut. Elle participe également à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'institut.

La responsabilité de filière

Madame Corinne DELENGAIGNE responsable de filière, infirmière cadre de santé paramédicale, est chargée d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de Madame CHAMBON de :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,
- L'animation de l'équipe et la répartition du travail,
- La coordination des enseignements,
- La gestion de l'occupation des locaux et la planification des enseignements,
- La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposés par la Région et réorientera si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.

Elle est garante des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des élèves. La

responsable de filière sera assistée des formateurs pour la mise en œuvre du dispositif pédagogique.

L'équipe de la mise en stage

M. LOPEZ Nicolas, responsable de la cellule stage, et son équipe, sont chargés de la mise en œuvre de la politique de stage et de son déploiement organisationnel.

Cette cellule de stage, reconnue par tous les instituts et les établissements d'accueil du Var, travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département. Ceci évite de dépasser les capacités de formation des terrains de stage par une « surpopulation » d'étudiants peu propice à la formation et incompatible avec les activités de soins. La qualification des terrains de stage est également suivie par cette cellule sous la responsabilité du Directeur de l'IFPVPS. Outre ses missions de coordination et de gestion inter-filières / inter-instituts au niveau départemental, la cellule de stage assurera au niveau de la filière des aides-soignants :

- La coordination de l'élaboration de l'alternance cours-stage et l'élaboration des prévisionnels,
- L'élaboration et la gestion administrative de l'ensemble des parcours de formation clinique,
- La supervision et la finalisation des mises en stage hors département si nécessaire,
- La recherche de nouveaux partenaires d'accueil, l'évaluation des conditions d'encadrement des étudiants et l'actualisation des données descriptives,
- Le lien avec les institutions et les maîtres de stages.

L'équipe administrative

Elle est chargée d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

Elle est le relais privilégié pour la continuité de l'information des différentes aides proposées par le Conseil Régional.

L'équipe administrative est composée de quatre adjoints administratifs (une sur La Garde, une sur Draguignan et 2 sur St Raphael).

Les formateurs permanents

La coordination inter-sites pédagogique est assurée par **Madame Angélique SABATIER**.

Au nombre de ETP : 7,8 pour les sites de La Garde et Brignoles, 2,5 pour le site de Draguignan et 2,2 pour le site de St Raphael-Fréjus, ce sont des formateurs issus de la filière infirmière.

Leurs missions s'articuleront autour de quatre fonctions principales à savoir :

L'Ingénierie pédagogique

- Elaboration et mise en œuvre des déroulés pédagogiques relatives aux différents modules d'enseignements.
- Suivi et accompagnement des parcours de formation des élèves.

- Animation des différentes séances pédagogiques et notamment, des travaux dirigés, travaux pratiques, travaux personnels guidés et suivi pédagogique groupal.
- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations.
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, intervenants, institutions et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique.

La gestion

- Renseignement et suivi des dossiers scolaires.
- Gestion des matériels et supports pédagogiques.

Les activités transversales

- Participation aux jurys et surveillance des différents concours et épreuves de sélection.
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles.
- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de décroisement.

La représentation de l'Institution

- Participation aux forums des métiers et journées portes ouvertes
- Participation aux groupes de travail inter-instituts

Ainsi, le formateur permanent est un facilitateur, un médiateur de la formation en alternance et non pas un transmetteur de connaissances livresques. Il accompagne les élèves aides-soignants en apprentissage tout au long de leur parcours de formation. Il favorise le développement de leur potentiel.

Le cœur du métier de formateur conduit à s'interroger sur l'ingénierie pédagogique en plaçant l'élève au centre du dispositif de formation mis en œuvre.

Les formateurs occasionnels

Dans un objectif de coopération et d'interdisciplinarité, l'équipe permanente sera étayée par un panel raisonné de ressources pédagogiques extérieures. L'ensemble des intervenants extérieurs dispose d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

Une charte de l'intervenant lui est remise systématiquement en amont de son intervention.

Les services supports

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant pourra également s'appuyer sur les compétences de nos services supports pour les volets administratif, financier, organisationnel et logistique, à savoir :

- **Le service administratif et financier**, en charge de la gestion administrative, financière et budgétaire de l'ensemble des formations de l'IFPVPS,
- **Le pôle ingénierie numérique**
- **Le service de maintenance et de développement informatique**,
- **La « Cellule Sélection »**, qui a pour mission la gestion et l'organisation de l'ensemble des concours d'entrée et modalités de sélection (Parcoursus),

- **La « Cellule Stages »**, qui dispose d'une expertise dans le recrutement et l'agrément des stages, assure la gestion au niveau départemental des terrains de stage des filières aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, infirmier, ergothérapeute et psychomotricien. Cette expertise certifie la conformité des parcours de stage,
- **Le centre de documentation** qui soutient les formateurs et les étudiants/élèves dans le cadre de leurs recherches.

E. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION

Les modalités de collaboration et de régulation sont de deux types : les réunions institutionnelles et les outils informatiques de collaboration.

Les réunions institutionnelles et pédagogiques

Les réunions « revue de direction »

Ces réunions sont programmées une fois par an. Elles rassemblent l'ensemble des responsables de filière et des services supports. Elles ont pour principal motif de présenter les résultats, les projets et objectifs institutionnels et les organisations nécessaires pour les atteindre.

Le deuxième objectif consiste à réguler les fonctionnements généraux et les procédures qui sont à améliorer.

Ces réunions font l'objet d'un ordre du jour et d'une convocation diffusée à tous.

Mme CHAMBON anime cette réunion qui permet de véritables échanges avec les responsables de l'activité.

Les réunions pédagogiques intersites et staffs par sites

Elles réunissent le responsable de filière et l'équipe pédagogique. Elles se déroulent en moyenne deux fois par an et font l'objet d'un compte rendu détaillé et archivé.

Ces temps de rencontre et d'échanges, animés par le responsable de filière, ont pour vocation de traiter les aspects pédagogiques, organisationnels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre des enseignements et à la vie des élèves. Ils ont également pour objectif de coordonner les actions pédagogiques et extra-scolaires qui sont décidées institutionnellement.

Les staffs sont organisés sur le site de La Garde afin de coordonner les activités pédagogiques.

Les réunions inter-IFAS au niveau départemental : IFAS du GRETA, IFAS de la Croix Rouge Française et les IFAS de l'IFPVPS

Elles sont organisées dans l'objectif d'avoir une compréhension commune des indicateurs du nouveau référentiel. Elles ont permis l'harmonisation sur les modalités d'évaluation des modules du nouveau référentiel.

Les outils informatiques collaboratifs de gestion

Des outils informatiques ont été développés et sont exploités au quotidien pour gérer, entre autres, les informations pédagogiques et les informations organisationnelles.

- **Dans le domaine de la gestion pédagogique et administrative**, nous disposons d'un logiciel *Formeis* développé par l'entreprise Epsilon informatique.

Ce logiciel permet la gestion des cohortes par site, des résultats scolaires, des absences, de la programmation de la formation théorique et clinique, l'organisation des locaux pédagogiques.

Il a l'avantage d'être nationalement utilisé et de s'adapter rapidement au changement de réglementation.

- Un *réseau informatique intranet* reliant les différents sites permet en outre un échange facile d'informations, de documents ou de médias entre formateurs.
- **Dans le domaine de l'enseignement numérique**, la plate-forme Moodle est le support de notre formation asynchrone et e-learning. Elle appuie le dispositif d'enseignement présentiel et constitue le point d'entrée de la communication numérique avec les élèves. Un espace dédié de la *plate-forme Moodle* permet également la consultation et le téléchargement des documents et modèles nécessaires au fonctionnement de la filière tant dans ses aspects administratifs que pédagogiques.
- **Dans le domaine des stages**, un logiciel dédié permet la gestion de tous les terrains de stage et facilite grandement l'organisation, la planification et le suivi de la mise en stage.

F. LES INSTANCES

L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI)

Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur de l'IFSI ou à la demande de 2/3 des membres.

La liste des membres de l'ICOGI est arrêtée par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé qui préside les séances.

L'ICOGI rend des avis sur le budget, les ressources humaines, la mutualisation des moyens, l'utilisation des locaux et ressources pédagogiques, le rapport annuel d'activité, les contrats d'objectifs et de moyens, les bilans d'activité des sections pédagogique disciplinaire et de la vie étudiants, la cartographie des stages, l'intégration dans le schéma régional de formation.

L'ICOGI valide le projet de l'institut, le projet pédagogique et les projets innovants, le règlement intérieur, la démarche qualité.

Les comptes rendus sont validés par le Président du conseil ou son représentant.

La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit sur convocation du Directeur.

La section est constituée de membres de droit et de membres élus.

L'instance rend des décisions sur certaines situations particulières des étudiants : les actes incompatibles avec la sécurité des patients, les demandes de redoublement, les demandes de césure.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Présidée par un membre élu en ICOGI, la section disciplinaire se réunit sur saisine du Directeur de l'institut. Les membres peuvent décider d'une sanction disciplinaire qui sera notifiée à l'étudiant par le Directeur.

La section relative à la Vie Etudiante

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur. La section émet un avis sur l'utilisation des locaux et des matériels, les projets extrascolaires, l'organisation des échanges internationaux.

Les séances de la section se déroulent sur chacun des sites : La Garde, Brignoles, Draguignan et St Raphael car les problématiques peuvent être très différentes.

Les conditions d'hébergement sont largement débattues et forment la majorité des requêtes.

La vie en communauté et les activités périscolaires sont également abordées.

L'ordre du jour se veut sans grand formalisme pour faciliter l'échange et les discussions ouvertes.

La commission de validation de l'acquisition des résultats

Présidée par le Directeur de l'Institut cette commission se réunit au moins deux fois par an. Elle se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.

G. LA REPRESENTATION DES ELEVES

Les délégués sont élus assez tôt dans l'année scolaire pour être rapidement représentants dans les instances qui nécessitent leur présence.

Ils sont informés de façon spécifique sur leurs attributions diverses :

- L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut
- La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.
- La section relative à la Vie Etudiante

Pour cela, ils disposent des autorisations d'absences nécessaires que ce soit en stage ou à l'institut où l'on s'engage à leur remettre les cours.

H. LES RESSOURCES MATERIELLES

Ressources spécifiques des différents IFAS

✓ SUR LE SITE DE LA GARDE – LES ASPHODELES

- Une salle de cours dédiée
- 2 salles de travaux de groupe
- Centre de Documentation

L'Université

- 4 salles de travaux pratiques mutualisées

Becquerel

- 4 salles de travaux pratiques mutualisées

✓ **SUR LE SITE DE DRAGUIGNAN**

- Une salle de cours dédiée
- Une salle équipée pour les travaux pratiques mutualisée avec la formation IDE
- Des salles de groupe partagées
- Documentation et Restauration
- 1 salle dédiée à la simulation mutualisée

✓ **SUR LE SITE DE BRIGNOLES**

- Une salle de cours
- 2 salles de travaux de groupe
- Documentation et Restauration
- Une salle de TP équipée pour la formation AFGSU

✓ **SUR LE SITE DE ST RAPHAEL**

- Une salle de cours dédiée
- 2 salles équipées pour les travaux pratiques mutualisés avec la formation IDE
- Des salles de groupe partagées
- Documentation et salle de restauration

Ressources communes aux différents sites

Les salles de cours ainsi que les amphithéâtres sont équipés de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs et de système de sonorisation nécessaires à l'enseignement.

Un service de reprographie externalisé permet également la diffusion de documents papier indispensables à la formation.

La plateforme de formation en ligne « MOODLE » est un système centré sur la gestion des enseignements à distance ou complémentaires des enseignements présentiels.

La plateforme offre un environnement propice aux échanges et aux interactions entre apprenants, formateurs et contenus pédagogiques.

Elle permet de tutorer une communauté d'apprenants autour de contenus pédagogiques et d'activités d'apprentissage, qui placent les élèves au cœur des dispositifs de formation.

Elle offre aux formateurs la possibilité de mettre en œuvre des scénarios pédagogiques, d'organiser et construire des formations qui articulent, selon les besoins des apprenants, des ressources pédagogiques contextualisées à la formation et des activités d'apprentissage.

Synchrones ou asynchrones (en direct ou pas), et restreintes aux utilisateurs autorisés (accessibilité avec mot de passe), ces ressources et activités favorisent : la communication (forums, chats, consultations, sondages, flux RSS) ; l'évaluation des connaissances et des compétences (ateliers, remise de travaux, quiz).

Des rapports détaillés pour chaque apprenant permettent de superviser les efforts d'apprentissage et la collaboration (glossaires, wiki, questionnaires de ressources, blogs).

Actuellement, la plateforme de formation offre aux étudiants l'accès à des prérequis à l'entrée en formation ; une banque de cours organisée par semestre et par UE/module ; des informations relatives aux stages ; les plannings hebdomadaires des travaux dirigés.

La crise sanitaire nous a obligés à transformer nos schémas de formation. La plateforme « CLASSILIO VIA » nous permet d'assurer la continuité pédagogique dans un contexte d'enseignement à distance. Les apprenants ont accès, grâce à des classes virtuelles, à des enseignements interactifs. Ce dispositif permet aux formés de suivre à distance des cours magistraux, assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. La plateforme permet également la création de sous-groupes pour travailler les contenus, sous le format des travaux dirigés. L'apprentissage en e-learning peut être renforcé par l'opportunité d'enregistrer les contenus pédagogiques lors de la classe virtuelle et d'offrir aux formés la possibilité de revenir sur l'ensemble des enseignements suivis à distance.

Equipement informatique

Dans le CDI, les élèves auront accès à des ordinateurs reliés à internet. Ils disposeront également d'imprimantes et photocopieurs.

Des bornes wifi sont disponibles pour faciliter l'accès à internet avec leurs propres matériels.

Une charte d'utilisation du réseau est signée par chaque étudiant utilisateur conformément à la réglementation.

Des ressources informatiques sont à disposition des formateurs et des personnels administratifs pour la gestion de la formation.

Un réseau sécurisé connecte tous les sites de l'IFPVPS. Ainsi les informations circulent facilement malgré les distances. Un logiciel spécialisé dans la gestion de la formation et des dossiers scolaires favorise la mise en commun d'informations et le suivi personnalisé des étudiants par un référent.

La gestion administrative et financière de l'Institut s'appuie sur les outils informatiques déjà exploités par l'établissement pour les autres filières.

Enfin, l'IFPVPS anime et entretient un site internet orienté vers des publics extérieurs à l'Institut. Il a vocation à informer sur nos activités et participe à l'attractivité de l'établissement.

Une application mobile a été conçue pour être aussi bien un moyen d'information pour le grand public que pour les étudiants/élèves avec des codes de connexion qui leur permettent un accès à des contenus ciblés.

Ressources multimédia et documentaires disponibles

Les élèves du site ont accès au centre documentaire principal situé sur le site de Becquerel à La Garde. Il comprend un fonds documentaire de 3927 ouvrages. Il est complété de 20 abonnements en version papier et de 3 abonnements en ligne. Ces fonds sont ouverts aux étudiants/élèves comme aux formateurs.

Une documentaliste gère l'ensemble de la documentation sur l'établissement et pour toutes les filières. Elle est inscrite dans un réseau de documentalistes du monde de la santé (ASCODOPSY et RNDH).

Le centre documentaire du CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) est aussi un partenaire pour les thématiques concernant la prévention et l'éducation à la santé.

Une équipe de formateurs gère et anime une plateforme de type MOODLE.

Moodle est une plate-forme d'apprentissage en ligne. Utilisable aussi bien en cours qu'à domicile à la fois par les formateurs et les étudiants. Il comprend plusieurs volets : technique, informations et formations.

Il permet également :

- De consulter, télécharger et imprimer les cours mis en ligne et les ressources du centre de documentation ;
- D'accéder à la boîte à idées et de déposer des remarques et suggestions ;
- De suivre l'évolution de des apprentissages à partir d'exercices interactifs ;
- De communiquer avec les formateurs ;
- De s'informer sur des plannings, les dates et événements importants de l'IFPVPS ;
- De participer à un espace dédié à l'association des étudiants.

IV. LE DISPOSITIF DE FORMATION

A. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

Le projet pédagogique de l'IFPVPS est commun à l'ensemble des filières pour ce qui est des aspects politiques et des conceptions générales. Sa déclinaison opérationnelle varie d'une filière à l'autre au regard du contexte sanitaire, professionnel et réglementaire.

Le projet pédagogique se compose du :

- Projet « visées » décrivant les conceptions, principes et valeurs qui orientent l'action,
- Projet « programmatique » détaillant précisément la mise en œuvre de l'action propre à chaque filière.

Il repose sur l'analyse du contexte de la formation des professions du secteur sanitaire mettant en synergie plusieurs éléments :

- La politique de santé mise en œuvre par le Ministère et ses directions déconcentrées, de même que la politique du Conseil Régional en matière de formation paramédicale spécifiquement par le biais du schéma régional des formations sanitaires et sociales,
- Les différents financeurs de la formation,
- Les employeurs potentiels,
- Les bénéficiaires potentiels de la formation dans leur diversité.

Notre conception de la formation se décline en deux types de pratiques pédagogiques.

Ainsi, « former » c'est enseigner et accompagner. Ces deux pratiques pédagogiques sont différentes, intriquées mais nécessairement complémentaires pour développer chez les formés des compétences professionnelles.

La conception de la formation, de son sens le plus large au plus précis (depuis la conception du cursus de formation jusqu'à l'intervention directe), doit être pensée collectivement pour que ces deux pratiques soient présentes dans des proportions pertinentes avec :

- Les compétences du champ professionnel visé,
- Les contenus sous-jacents,
- Les capacités des formés,
- Les habiletés des formateurs.

Enseigner c'est favoriser l'acquisition des connaissances, qu'elles soient théoriques, pratiques, méthodologiques ou éthiques.

L'enseignement doit être cohérent, c'est-à-dire, qu'il doit articuler entre elles les différentes séquences de formation et homogénéiser les niveaux des connaissances transmises.

L'enseignement doit être pertinent, c'est-à-dire, en prise directe avec la réalité de l'exercice professionnel.

L'enseignement a pour objectif de donner aux formés tous les outils de compréhension de l'exercice professionnel.

Enseigner c'est se centrer sur le contenu

Accompagner c'est favoriser le processus de professionnalisation. Le formateur suscite, facilite, entretient les liens entre potentiels individuels et attentes de la formation et de la profession.

L'accompagnement a pour objectif de :

- Favoriser la construction d'une identité professionnelle fondée sur des valeurs (sens de l'engagement, sens des responsabilités, sens de l'initiative etc.),
- Développer des capacités d'adaptation aux réalités professionnelles à la fois dans la mise en œuvre de réponses attendues (conformité) mais aussi des capacités d'innovation devant des situations inédites.

Accompagner c'est se centrer sur l'individu.

B. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation répondent aux orientations définies dans le référentiel de formation des aides-soignants.

- Le référentiel de compétences

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant vise l'acquisition de compétences requises pour répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Elle a pour visée de professionnaliser le parcours de l'élève, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, le référentiel de compétences requises est formalisé dans le tableau suivant.

Référentiel de compétences

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

- Le référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés. Les cinq domaines d'activités ont été construits en corrélation avec les cinq blocs de compétences du référentiel de certification y associant de fait les compétences requises et les activités réalisables.

Le domaine d'activités 1 (DA1) : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
Le domaine d'activités 2 (DA2) : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
Le domaine d'activités 3 (DA3) : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
Le domaine d'activités 4 (DA4) : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
Le domaine d'activités 5 (DA5) : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, dits *courants ou aigus* :

- *Les soins courants dits «de la vie quotidienne »*

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- *Les soins aigus*

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

- **Le référentiel de formation**

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'aide-soignant. Il met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de prise en charge, et la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Les objectifs pédagogiques visent à :

- Favoriser la progression de l'apprenant,
- Aider l'apprenant dans la réalisation de son projet de formation,
- Favoriser l'évolution des représentations de l'apprenant,
- Accompagner l'élève dans la construction de son projet et de son identité professionnelle,
- Favoriser l'inter professionnalité,
- Privilégier l'autoévaluation dans l'analyse des pratiques,
- Promouvoir le métier.

L'enseignement est articulé autour d'une alternance entre les enseignements théoriques et cliniques, dont les modalités sont développées ci-après.

- **L'enseignement théorique**

La formation **théorique** comporte **770 heures (22 semaines)**.

La planification des modules ne répondra pas à une chronologie numérique mais à une logique de progression pédagogique.

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
- Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
- Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
- Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
- Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
- Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
- Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
- Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
- Module 9. - Traitement des informations	35 h
- Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

- La formation clinique

La formation clinique comporte 770 heures (22 semaines). Dans le cadre de celle-ci, l'élève se trouve confronté à la pratique et se forme en réalisant des activités puis en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres en amont et en aval de la mise en stage des élèves. Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des apprenants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des élèves.

Le stage doit permettre aux élèves :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- D'exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son écoute sur la personne prise en soins et de proposer des soins de qualité ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De reconnaître ses émotions, de les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ou encore d'ajuster la juste présence professionnelle ;
- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres élèves.

Les objectifs spécifiques à chaque stage sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'élève.

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

- période A de 5 semaines ;
- période B de 5 semaines ;
- période C de 5 semaines ;
- période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. - Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS : - Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration - Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants - Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention - Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces périodes de stage, l'élève réalise **au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.**

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu

professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

La cellule de stage dispose d'une expertise dans le recrutement et l'agrément des stages. Elle assure la gestion départementale des terrains. Cette expertise certifie la conformité des parcours de stage. L'offre de stage est diversifiée et permet de proposer à chaque élève l'ensemble des disciplines.

C. LES PARCOURS THEORIQUES ET CLINIQUES « ALLEGES »

Des allègements sont prévus pour les titulaires des diplômes ci-dessous, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Par ailleurs, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service mentionnés au 2° de l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé sont dispensés de la réalisation d'une période de stage de cinq semaines mentionnée à l'article 3 du présent arrêté.

- Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				DEAP 2006 (niveau 3)			DEAP 2021 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation	84	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	70	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	7	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	28	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	Allègement de formation	70		Allègement de formation	56	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des Informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel			
		Total heures formation théorique	770		329			224	
		% parcours complet théorique			43%			29%	
		Durée formation théorique en semaines	22		9,4			6,4	
		Durée formation clinique en semaines	22		7			7	
		Total heures formation clinique	770		245			245	
		Total heures formation	1540		574			469	

- Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35	/	35	/	/	35	/
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7	/	7	/	/	7	/
		Travaux personnels guidés (TPG)	35	/	35	/	/	35	/
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	/	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2	/	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	/	182		/	182	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	/	35		/	35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	/	35	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	/	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
		Total heures formation théorique	770		371			511	
		% parcours complet théorique			48%			66%	
		Durée formation théorique en semaines	22		10,6			14,6	
		Durée formation clinique en semaines	22		10			14	
		Total heures formation clinique	770		350			490	
		Total heures formation	1540		721			1001	

- Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)			DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	63	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	Allègement de formation	161		Allègement de formation	161	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence			Pas d'évaluation		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	21	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu		35	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
		Total heures formation théorique	770		455			553	
		% parcours complet théorique			59%			72%	
		Durée formation théorique en semaines	22		13			15,8	
		Durée formation clinique en semaines	22		12			12	
		Total heures formation clinique	770		420			420	
		Total heures formation	1540		875			973	

- Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182		182			182	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Dispense de formation	35				
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	35	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Allègement de formation	28	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	49				
		Total heures formation théorique	770		567			602	
		% parcours complet théorique			74%			78%	
		Durée formation théorique en semaines	22		16,2			17,2	
		Durée formation clinique en semaines	22		17			17	
		Total heures formation clinique	770		595			595	
		Total heures formation	1540		1162			1197	

- Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				ARM 2019 (niveau 4)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35	/	35		/	35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7	/	7		/	7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35	/	35		/	35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	/	147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	/	147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Dispense de formation	/				21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Allègement de formation	35	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	Allègement de formation	161		Allègement de formation	168	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	/	35	Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21	/	21		/		21
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	/	35	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Allègement de formation	14	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	49	
		Total heures formation théorique	770		553			574	
		% parcours complet théorique			72%			75%	
		Durée formation théorique en semaines	22		15,8			16,4	
		Durée formation clinique en semaines	22		17			17	
		Total heures formation clinique	770		595			595	
		Total heures formation	1540		1148			1169	

D. LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUES

Un dispositif d'accompagnement innovant des apprenants est mis en place et s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Il est possible de proposer 35h d'API supplémentaires pour les parcours allégés.
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules).

Ce dispositif s'applique à tous les apprenants.

Dispositif d'accompagnement des apprenants
<p style="text-align: center;">Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)</p> <p>Objectifs de formation - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation</p> <p>Eléments de contenu - Modalités</p> <ul style="list-style-type: none">- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel <p>Recommandations pédagogiques : Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation. Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.</p>
<p style="text-align: center;">Suivi pédagogique individualisé des apprenants</p> <p>Objectifs de formation - Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation</p> <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none">- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant <p>Recommandations pédagogiques : Ce suivi prend le relais du module API.</p>
<p style="text-align: center;">TPG (travaux personnels guidés)</p> <p>Objectifs de formation - Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...</p> <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations <p>Recommandations pédagogiques : Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.</p>

E. LES ALTERNANCES (Cf. Tableaux alternances en annexe)

L'alternance de l'enseignement théorique en institut et de l'enseignement clinique en stage est un axe fondamental du projet pédagogique. Cette alternance est un outil qui participe activement à la professionnalisation des élèves.

La planification de l'alternance s'établit en fonction des dates de diplomation fixées par La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) - Provence Alpes Côte d'Azur.

Les acteurs

L'enseignement à la pratique professionnelle des aides-soignants s'effectue au cours de périodes de stages dans les milieux professionnels en lien avec les besoins de santé. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Chaque élève est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.

La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Pendant les temps de stage, l'élève se trouve confronté à la pratique auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par le responsable de l'encadrement de l'élève et par le formateur dans les rencontres en amont et en aval des périodes de stage.

Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et/ou d'un tuteur de stage et, d'un professionnel de proximité au quotidien. Les acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci.

Le maître de stage

Le maître de stage représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage

- Le maître de stage est l'interlocuteur privilégié de l'IFAS.
- Il contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure.
- Il est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure.
- Il pilote l'intégration des élèves dans sa structure.
- Il est garant du processus d'évaluation du stage.
- Il avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements grave.
- Il élabore un rapport circonstancié en cas d'accident.
- Il est garant de la qualité et de la sécurité des soins.

Le tuteur de stage

Le tuteur de stage représente la fonction pédagogique du stage

- Il accueille, intègre et organise le stage de l'élève.
- Il assure le suivi et la formation de l'élève en faisant émerger du sens au cours de situations de travail.
- Il met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'élève dans son processus d'auto-évaluation.
- Il identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression.
- Il transmet les valeurs professionnelles.
- Il est garant de la qualité et de la sécurité des soins.

Les professionnels de proximité

Les professionnels de proximité représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien

- Ils sont présents avec l'élève lors des séquences de travail de celui-ci.
- Ils guident, expliquent les actions, nomment les savoirs mobilisés, rendent explicites leurs actes, etc...
- Ils accompagnent l'élève dans sa réflexion et facilitent l'explication des situations et du vécu du stage, l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes. Ils consultent le portfolio de l'élève afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'élève pourra être placé. Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'élève.

Le stagiaire

- Il est responsable de son portfolio et de sa mise à jour.
- Il prépare son stage en formulant des objectifs précis.
- Il présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels
- Il respecte les règles de l'organisation de la structure.
- Il agit sous la supervision du tuteur.
- Il construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience.
- Il confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique.
- Il participe à l'analyse de sa progression.

Le formateur de l'IFAS, référent de suivi pédagogique

- Il assure l'accompagnement de l'élève à l'institut.
- Il organise la valorisation des savoirs expérientiels.
- Il participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique.
- Il participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique.
- Il accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.

Les outils

La charte d'encadrement

Elle est établie entre l'établissement d'accueil et l'IFAS.

Elle est portée à la connaissance des élèves et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des élèves.

Le livret d'accueil

La charte est complétée par un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage, celui-ci comporte notamment :

- Les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.) ;
- Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'élève pourra se trouver ;
- Les activités de soins qui lui seront proposés ;
- Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
- La liste des ressources offertes à l'élève dans le stage ;
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses ;
- Les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'élève, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation.

Le Portfolio

Ce document est destiné au **suivi du parcours de formation de l'apprenant** et du **développement de ses compétences**.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une **analyse de pratique** qui conduit à la **professionnalisation**.
- De faire le **lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain**.
- De **suivre la progression de l'apprenant** au regard des **compétences exigées pour l'obtention du diplôme**.

Cet outil permet :

- D'effectuer un **bilan de chaque période en milieu professionnel** pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une **auto-évaluation de l'apprenant des compétences acquises** permettant un échange avec le tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

- La **présentation du Diplôme d'Etat Aide-soignant et des compétences à acquérir** pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.

- La **présentation des modalités des périodes d'apprentissage en milieu professionnel** pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.
- La **présentation de l'apprenant** pour permettre de présenter le parcours scolaire et professionnel de l'apprenant.
- Le **suivi des activités réalisées et du développement des compétences en milieu professionnel** à renseigner par l'apprenant et le tuteur.
- La **synthèse des périodes en milieu professionnel**, à renseigner par le Formateur référent en institut de formation.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, les périodes formatives en milieu professionnel sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le portfolio permet de réaliser **4 bilans de périodes formatives en milieu professionnel** que ce soit au sein ou en dehors de la structure employeur.

F. L'EVALUATION

Le dispositif d'évaluation est piloté par l'équipe pédagogique permanente, il est construit à partir du référentiel de formation et des objectifs pédagogiques ou d'apprentissage communiqués aux formateurs, intervenants et formés.

Bloc de compétences	Modules	Modalités d'évaluation
1. Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale	M1, M2	Étude de situation
2. Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	M3, M4, M5	Étude de situation comportant une évaluation des connaissances M3, M4 Évaluation avec pratique simulée M5
3. Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	M6, M7	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
4. Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels ...	M8	Évaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage
5. Travail en équipe ... qualité, gestion des risques	M9, M10	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée

G. L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (cf. Alternances en annexe)

V. LA CERTIFICATION

A. LES ACTEURS

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) exerce la mission de certification dans le domaine des professions de santé non médicales.

Par délégation du préfet de Région, son directeur désigne et préside les jurys des Diplômes d'Etat et est compétent pour délivrer les diplômes.

Il se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'élève et de la validation à l'ensemble des validations écrites et pratiques.

B. LES MODALITES

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation et déclinées dans le tableau ci-dessous.

DIPLOME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT – RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

1. Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque bloc de compétence sans avoir obtenu une note inférieure à 8/20 aux modules.

VI. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

A. LE SUIVI DU DISPOSITIF

Outre les modalités de régulation évoquées au chapitre « MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION » l'IFPVPS met en œuvre un certain nombre de moyens de veille sur l'ingénierie pédagogique au travers :

- Des échanges inter-instituts du GERACFAS PACA et des IFAS du département ;
- De la participation aux journées professionnelles organisées par les associations professionnelles ;
- Des échanges avec les établissements de soins et les professionnels de terrain dans le cadre des missions de la cellule stages ;
- De la participation à différents groupes de travail ;
- Des lectures professionnelles et de la veille réglementaire.

B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ELEVES

Afin d'évaluer la satisfaction de nos élèves, chaque fin de module sont soumises à leur évaluation.

Les items proposés sont :

- L'organisation générale du module (cours, travaux dirigés, ateliers...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- Les supports de cours (diaporamas, films, photocopies...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- L'intérêt pour les supports de cours ;
- Les apports de la plateforme de formation en ligne ;
- La clarté et la précision du contenu des enseignements ;
- La motivation à s'investir dans l'unité d'enseignement ;
- Le sentiment d'avoir progressé et acquis des connaissances ;
- Le niveau global de satisfaction.

Le bilan de cette évaluation permet d'envisager les réajustements nécessaires afin d'optimiser le dispositif et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les élèves.

C. L'ÉVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES

Les conditions de vie et d'études à l'institut sont déterminantes pour le bon déroulement de la formation, c'est pourquoi nous invitons au moins une fois par an les délégués de promotion à s'exprimer sur ce sujet dans le cadre du conseil de vie étudiante.

Ce conseil est réuni soit par le Directeur, soit à la demande des étudiants et élèves. C'est un organe consultatif qui permet d'évaluer la qualité de vie à l'institut, les conditions d'hébergement ainsi que l'adéquation des ressources matérielles et architecturales au regard des objectifs d'apprentissage. Chaque conseil fait l'objet d'un compte rendu entériné au conseil suivant.

D. L'ÉVALUATION DES INTERVENANTS

Elle vise à s'assurer de la qualité des prestations dispensées aux élèves au regard des objectifs d'apprentissage.

Objectifs

- S'assurer de la dispensation effective des enseignements prescrits par le référentiel de formation.
- Pour les responsables de modules, mettre en œuvre et coordonner les enseignements dans les conditions pédagogiques les plus favorables.
- Enrichir l'évaluation globale du dispositif de formation

Les items évalués

- Les contenus du cours au regard du cahier des charges.
- L'utilisation d'exemples et/ou de cas cliniques et/ou d'exercices d'application au cours des enseignements.
- Le degré d'interactivité auprès du groupe d'élèves.
- La référence aux sources des savoirs exposés : définitions, théories, concepts, notions, réglementation...
- La proposition de bibliographie.
- La qualité des moyens et des conditions matérielles mis à disposition de l'intervenant.
- Le respect du cahier des charges : date, horaires, durée, contenus et objectifs des contenus de l'intervention.

E. L'EMPLOYABILITE

Afin d'évaluer le taux d'insertion professionnelle, un questionnaire d'employabilité est adressé aux élèves diplômés à 6 mois.

Les items abordés sont :

- L'occupation effective d'un emploi ;
- Le(s) secteur(s) d'activité de l'exercice actuel ;
- Le type de contrat de travail ;

- La durée du temps de travail ;
- Le cas échéant les raisons du temps partiel ;
- La période et la durée de la recherche d'emploi ;
- Le périmètre géographique de la recherche d'emploi ;
- Le nom et le département de l'établissement employeur ;
- La formation a permis de connaître l'établissement employeur ;
- Le nombre de postes occupés depuis l'obtention du diplôme.

**ALTERNANCES PREVISIONNELLES POUR LES SITES DE
LA GARDE ; BRIGNOLES ; DRAGUIGNAN ; SAINT- RAPHAEL.**



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 770

Fin de formation : 17 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 770

Volume horaire global cours / stages : 1540

La Garde CURSUS COMPLET

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
Cursus complet	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 21h	ST	ST	ST
	API 7h	API 7h	API 7h			API 7h TPG 7h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
Cursus complet	ST	ST	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	V
			API 7h						
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	2;3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2
Cursus complet	V	C 7h	ST	ST	ST	ST	Cours 35h	Cours 35h	
		TPG 7h							
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
Cursus complet	Cours 35h	Cours 21h	ST	ST	ST	ST	ST	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
Cursus complet	Cours 35h	ST	ST	ST					
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
Cursus complet	ST	ST	ST	ST	C 7h/SP 7h				
					TPG 7h				



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 553

Fin de formation : 11 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 595

Volume horaire global cours / stages : 1148

La Garde ARM

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
ARM	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Dispense	ST	ST	ST
	API 7h	API 7h	API 7h			API 7h TPG 14h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
ARM	ST	ST	Cours 28h	Cours 35h	Cours 21h	Acquis	Cours 21h	Acquis	V
			API 7h				TPG 7h	TPG 14h SP 7h	
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	
ARM	V	ST Acquis	Acquis	Acquis					
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
ARM	Cours 35h	Cours 21h	ST	ST	ST	ST	ST	V	
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
ARM	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 21h	ST	ST	ST	
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
ARM	ST	ST	ST	ST					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 602

Fin de formation : 16 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 595

Volume horaire global cours / stages : 1197

La Garde ASMS

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
ASMS	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Cours 35h	Acquis	Cours 14h	ST	ST	ST
	API 7h	API 7h	API 7h			API 7h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
ASMS	ST	ST	Cours 14h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	M6 AP/AS 35h	Acquis	V
			API 7h					TPG 35h	
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2
ASMS	V	C 7h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	Cours 14h	Cours 35h
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
ASMS	Cours 14h	Cours 21h	ST	ST	ST	ST	ST	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
ASMS	Cours 35h	ST	ST	ST					
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
ASMS	ST	ST	ST	ST	Cours 7h/SP 7h				



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 371

Fin de formation : 23 mai 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 350

Volume horaire global cours / stages : 721

La Garde CURSUS ASSP

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
ASSP	Acquis	Acquis	Acquis	Cours 35h	Acquis	Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis
	API 14h	TPG 7h			API 7h/ SP 7h	API 14h TPG 14h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
ASSP	ST Acquis	ST Acquis	Acquis	Acquis	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	Acquis	V
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	2;3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2
ASSP	V	C 7h	ST	ST	ST	ST	Acquis	Acquis	
		C 7h							
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
ASSP	Acquis	Acquis	ST	ST	ST	ST	ST	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
ASSP	Cours 35h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis					
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
ASSP	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 567

Fin de formation : 17 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 595

Volume horaire global cours / stages : 1162

La Garde AVF

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
Session 2	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Dispense	Cours 28h	Dispense	ST	ST	ST
	API 7h	API 7h	API 7h						
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
Session 2	ST	ST	Cours 14h	Acquis	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	Acquis	V
			API 14h						
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	2;3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2
Session 2	V	C 7h	ST	ST	ST	ST	ST	Cours 28h	Cours 21h
Session 1		TPG 7h							TPG 14h
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/02 Vac Scol	03/03 Vac Scol	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
Session 1	Cours 35h	Cours 14h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	V
		TPG 7h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
Session 1	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	ST	ST	ST	
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
Session 1	ST	ST	ST	ST	Cours 7h/SP 7h				
					TPG 7h				



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 574

Fin de formation : 11 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 595

Volume horaire global cours / stages : 1169

La Garde CURSUS DEA 2006

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
DEA 2006	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Acquis	Cours 21h	Cours 21h	ST	ST	ST
	API 7h	API 7h	API 7h			API 7h TPG 7h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
DEA 2006	ST	ST	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	Cours 21h	Acquis	V
			API 7h				TPG 7h SP 7h		
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	
DEA 2006	V	ST Acquis	Cours 14h	Cours 35h					
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
DEA 2006	Cours 14h	Cours 21h	ST	ST	ST	ST	ST	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
DEA 2006	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 28h	ST	ST	ST	
					TPG 7h				
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
DEA 2006	ST	ST	ST	ST					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 553

Fin de formation : 11 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 420

Volume horaire global cours / stages : 973

La Garde DEAES 2016

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
DEAES 2016	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 14h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis
	API 7h	API 7h	API 7h			API 7h TPG 14h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
DEAES 2016	ST Acquis	ST Acquis	Cours 14h	Acquis	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	Acquis	V
			API 7h						
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2
DEAES 2016	V	C 7h	ST	ST	ST	ST	ST	Acquis	Acquis
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
DEAES 2016	Cours 35h	Cours 21h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
DEAES 2016	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 21h	ST	ST	ST	
					SP 7h TPG 7h				
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
DEAES 2016	ST	ST	ST	ST					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 455

Fin de formation : 11 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 420

Volume horaire global cours / stages : 875

La Garde DEAES 2021

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
DEAES 2021	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Acquis	Cours 21h	Cours 14h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis
	API 7h	API 7h	API 7h			API 7h TPG 14h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
DEAES 2021	ST Acquis	ST Acquis	Cours 14h	Acquis	Cours 35h	Cours 28h	Acquis	Acquis	V
			API 7h						
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	
DEAES 2021	V	ST	ST	ST	ST	ST	Acquis	Acquis	
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
DEAES 2021	Acquis	Cours 21h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
DEAES 2021	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 21h	ST	ST	ST	
					SP 7h TPG 7h				
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
DEAES 2021	ST	ST	ST	ST					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 329

Fin de formation : 2 mai 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise :245

Volume horaire global cours / stages : 574

La Garde CURSUS DEAP 2006

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
DEAP 2006	Cours 28h	Cours 28h	Cours 28h	Acquis	Acquis	Cours 14h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis
	API 7h	API 7h	API 7h		TPG 7h SP 7h	API 14h TPG 7h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
DEAP 2006	ST Acquis	ST Acquis	Acquis	Acquis	Cours 28h	Acquis	Acquis	Acquis	V
					TPG 7h				
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	
DEAP 2006	V	ST	ST	ST	ST Acquis	ST Acquis	Acquis	Cours 35h	
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
DEAP 2006	Acquis	Cours 21h	ST	ST	ST	ST	ST Acquis	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
DEAP 2006	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	Acquis	Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
DEAP 2006	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 224

Fin de formation : 2 mai 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 245

Volume horaire global cours / stages : 469

La Garde CURSUS DEAP 2021

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
DEAP 2021	Cours 28h	Cours 28h	Cours 14h	Acquis	Acquis	Cours 7h	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis
	API 7h	API 7h	API 7h		TPG 7h SP 7h	API 14h TPG 7h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
DEAP 2021	ST Acquis	ST Acquis	Acquis	Acquis	Cours 14h	Acquis	Acquis	Acquis	V
					TPG 7h				
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	
DEAP 2021	V	ST	ST	ST	ST Acquis	ST Acquis	Acquis	Acquis	
Semaine n°	9	10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
DEAP 2021	Acquis	Acquis	ST	ST	ST	ST	ST Acquis	V	
		TPG 14h							
Semaine n°	17	18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
DEAP 2021	Cours 35h	Cours 21h	Acquis	Acquis	Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	
Semaine n°	25	26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
DEAP 2021	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis					



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 511

Fin de formation : 17 juillet 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 490

Volume horaire global cours / stages : 1001

La Garde CURSUS SAPAT

Semaine n°	35		36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08		2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
SAPAT	Acquis		Acquis	Acquis	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	ST	ST	ST
	API 14h		API 7h				API 14h TPG 14h			
Semaine n°	44		45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10		4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
SAPAT	ST		ST Acquis	Acquis	Acquis	Cours 35h	Cours 35h	Acquis	Acquis	V
Semaine n°	1		2	3	4	5	6	7	8	
Semaine du :	30/12	3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	
SAPAT	V	C 7h	ST	ST	ST	ST Acquis	ST Acquis	Cours 35h	Cours 35h	
Semaine n°	9		10	11	12	13	14	15	16	
Semaine du :	24/2		3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	
SAPAT	Cours 35h		Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	ST Acquis	V	
			TPG 14h							
Semaine n°	17		18	19	20	21	22	23	24	
Semaine du :	21/4		28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	
SAPAT	Cours 35h	ST	ST	ST						
Semaine n°	25		26	27	28	29	30	31		
Semaine du :	16/6		23/6	30/6	7/7	14/7	21/7			
SAPAT	ST		ST	ST	ST	Cours 7h/SP 7h				
						TPG 7h				



CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION AIDE-SOIGNANT ANNEE 2024- 2025

Début de formation: 26 Aout 2024

Nombre d'heures de cours en centre : 770

Fin de formation : 21 novembre 2025

Nombre d'heures de stages en entreprise : 770

Volume horaire global cours / stages : 1540

La Garde Apprentissage

Semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Semaine du :	26/08	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10
Apprentis	Cours 28h	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 28h	Employeur	Employeur	Employeur
	API 7h	API 7h				API 7h			
Semaine n°	44	45	46	47	48	49	50	51	52
Semaine du :	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12
Apprentis	Employeur	Employeur	Cours 21h	Cours 28h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	Employeur
			API 14h	TPG 7h					
Semaine n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Semaine du :	30/12	2;3/1	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2
Apprentis	Employeur	C 7h	ST 1	ST 1	ST 1	ST 1	ST 1	Cours 35h	Cours 21h
		TPG 7h							TPG 14h
Semaine n°	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Semaine du :	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4
Apprentis	Cours 35h	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Cours 35h
									Cours 35h
Semaine n°	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Semaine du :	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
Apprentis	Cours 35h	Cours 35h	Cours 35h	ST 2 Employ	Employeur				
Semaine n°	28	29	30	31	32	33	34	35	36
Semaine du :	7/7	14/7	18/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8
Apprentis	Employeur	C 7h/SP 7h	Empl	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur
		TPG 7h							ST 3
Semaine n°	37	38	39	40	41	42	43	44	45
Semaine du :	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11
Apprentis	ST 3	ST 3	ST 3	ST 3	ST 4 Employ				
Semaine n°	46	47							
Semaine du :	10/11	17/11							
Apprentis	ST 4 Employ	ST 4 Employ							

